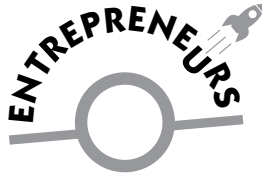


AUTO- ENTREPRENEUR

**TOUTES LES RÉPONSES
À VOS QUESTIONS**

4^e ÉDITION



VALÉRIE FROGER

AUTO- ENTREPRENEUR

TOUTES LES RÉPONSES
À VOS QUESTIONS

4^e ÉDITION

Préface de **Alain Bosetti**,
Président du Salon SME et co-fondateur du webmagazine
Planète auto-entrepreneur

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2019

11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-10-077938-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| PRÉFACE | 9 |
| INTRODUCTION | 11 |
| 1 DEVENIR AUTO-ENTREPRENEUR : LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU RÉGIME | 13 |
| Q1. Auto ou Micro-entrepreneur ? Comment appelle-t-on le régime ? | 15 |
| Q2. Qui peut devenir auto-entrepreneur ? | 16 |
| Q3. Quelles sont les conditions pour bénéficier du régime auto-entrepreneur ? | 19 |
| Q4. Quelles sont les activités concernées ? | 22 |
| Q5. Pourquoi le régime a-t-il toujours autant de succès ? | 27 |
| Q6. Pourquoi ce statut ne convient-il pas à tout le monde ? | 29 |
| Q7. Que va changer la loi Pacte de 2018 ? | 33 |
| Q8. Peut-on exercer une activité libérale ? | 36 |
| Q9. Un fonctionnaire peut-il devenir auto-entrepreneur ? | 39 |
| Q10. Les demandeurs d'emploi ont-ils accès à ce régime ? | 41 |
| Q11. Comment devenir auto-entrepreneur quand on est salarié ? | 46 |
| Q12. Les retraités peuvent-ils cumuler leur pension et une activité d'auto-entrepreneur ? | 49 |
| Q13. Par qui se faire conseiller ? | 52 |

| | | |
|----------|---|------------|
| 2 | LES FORMALITÉS À EFFECTUER : | |
| | S'INSCRIRE, CHANGER, SORTIR DU RÉGIME | 57 |
| | Q14. Quelles sont les démarches pour s'inscrire ? | 59 |
| | Q15. Comment remplir votre déclaration de début d'activité ? | 61 |
| | Q16. Comment s'immatriculer au RCS ou au RM ? | 68 |
| | Q17. Que se passe-t-il si vous dépassez les seuils de chiffre d'affaires autorisés ? | 72 |
| | Q18. Comment signaler un changement de situation | 74 |
| | Q19. Comment sortir du régime ? | 75 |
| | Q20. Comment mettre à l'abri votre patrimoine personnel ? | 77 |
| 3 | LE RÉGIME MICRO-SOCIAL : LES CHARGES À PAYER ET LA PROTECTION SOCIALE DE L'AUTO-ENTREPRENEUR | 81 |
| | Q21. Qu'est-ce que le régime micro-social ? | 83 |
| | Q22. Quel organisme gère le régime social des auto-entrepreneurs ? | 86 |
| | Q23. Quelle est votre couverture sociale ? | 88 |
| | Q24. Comment payer les charges sociales ? | 94 |
| | Q25. Pourquoi choisir un organisme de protection sociale lors de votre inscription ? | 97 |
| | Q26. Votre conjoint peut-il bénéficier du régime auto-entrepreneur ? | 99 |
| | Q27. Avez-vous droit à l'Accre (Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise) ? | 101 |
| 4 | LE RÉGIME MICRO-FISCAL : LES RÈGLES DU JEU DE L'IMPOSITION | 105 |
| | Q28. Quel est votre régime d'imposition ? | 107 |
| | Q29. Comment fonctionne le versement libératoire de l'impôt sur le revenu ? | 109 |
| | Q30. Le versement libératoire de l'impôt sur le revenu est-il toujours avantageux ? | 113 |
| | Q31. Êtes-vous soumis à la TVA ? | 115 |
| | Q32. Quels sont les autres impôts et taxes à payer ? | 117 |

| | |
|--|------------|
| 5 DÉVELOPPER SON AUTO-ENTREPRISE : | |
| VENDRE, GÉRER, GRANDIR | 119 |
| Q33. Combien allez-vous gagner ? | 121 |
| Q34. Pouvez-vous travailler chez vous ? | 122 |
| Q35. Vous avez besoin d'argent : quelles banques solliciter ? | 124 |
| Q36. Faut-il obligatoirement ouvrir un compte bancaire dédié ? | 125 |
| Q37. Avez-vous droit à des aides financières ? | 127 |
| Q38. Comment établir une facture ? | 129 |
| Q39. Devez-vous tenir une comptabilité particulière ? | 130 |
| Q40. Faut-il contracter une assurance ? | 133 |
| Q41. Comment vous faire connaître sans trop dépenser ? | 136 |
| Q42. Comment vous faire payer ? | 139 |
| Q43. Pouvez-vous embaucher un salarié ? | 141 |
| Q44. Et si vous créiez votre société... ? | 143 |
| GLOSSAIRE | 147 |
| LISTE INDICATIVE DES ACTIVITÉS LIBÉRALES RELEVANT DE LA CIPAV (CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE PRÉVOYANCE ET D'ASSURANCE VIEILLESSE) | 151 |
| LISTE INDICATIVE DES ACTIVITÉS LIBÉRALES ANCIENNEMENT AFFILIÉES À LA CIPAV ET RELEVANT DÉSORMAIS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES INDÉPENDANTS | 153 |


Préface

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

■ ■ ■ C'est la question que l'on peut se poser en observant les modifications successives apportées au régime de l'auto-entrepreneur depuis sa création en 2009.

Les bonnes fées de la simplification s'étaient pourtant posées sur le berceau de ce « démocratisateur » d'accès à l'entrepreneuriat. C'était sans compter sur les sorcières de la complexité. À leur passif, entre autres, le changement d'appellation : l'auto-entrepreneur est devenu micro-entrepreneur, générant ainsi beaucoup de confusion avec la micro-entreprise, désignant depuis 2008 les entreprises employant moins de 10 salariés.

Cela dit, malgré toutes les modifications qui ont rendu le régime de l'auto-entrepreneur moins lisible, celui-ci reste, encore aujourd'hui, le moyen le plus simple et le plus économique de lancer votre entreprise ; pour tester une idée tout en restant salarié, et ainsi minimiser les risques ; pour créer une activité et compléter en toute légalité vos revenus ; pour devenir « slashéur » (pluri-actif) sans avoir à prendre des cours du soir de gestion... Bref pour inventer la vie d'indépendant dont vous rêvez. Et personne ne sait quel est le potentiel d'une idée et où elle peut conduire. Le Slip Français, par exemple, société qui réalise aujourd'hui plusieurs dizaines de millions d'euros de chiffre d'affaires, a été lancé en auto-entrepreneuriat.



Le régime de l'auto-entrepreneur a modifié en profondeur le paysage entrepreneurial français. Associé à la performance croissante des outils numériques, il a répondu à notre quête d'indépendance professionnelle, contribuant à la transition entrepreneuriale que connaît notre pays, c'est-à-dire à l'évolution progressive d'une société de salariés en CDI vers une société d'entrepreneurs et d'indépendants, à temps plein ou partiel.

Chaque année, une petite moitié des créateurs d'entreprises sont des auto-entrepreneurs et 1,2 million de Français exercent une activité indépendante avec ce régime.

Entreprendre est une belle aventure qu'il convient de préparer avec soin pour se lancer avec le plus de confiance possible. C'est pour cela que vous tenez entre les mains la 4^e édition de ce livre de référence sur le sujet.

Ce guide, écrit par Valérie Froger, organisé en 5 chapitres et 44 questions, n'est pas une gousse d'ail qui éloigne les démons de la complexité. Mais c'est une formidable boussole, qui répond avec précision, concision et simplicité aux questions essentielles que vous vous posez, et aussi à celles que vous ne vous posez pas encore. Il va vous permettre de consacrer plus de temps aux fondamentaux économiques et commerciaux de votre projet et moins au décryptage administratif.

Tous mes vœux de succès et de bonheur entrepreneurial vous accompagnent.

Alain Bosetti
Président du Salon SME
(nouveau nom du salon des microentreprises)
et co-fondateur du webmagazine *Planète auto-entrepreneur*.

Introduction

La liberté d'entreprendre

■ ■ ■ L'année 2009 restera dans les annales. Avec la création du régime de l'auto-entrepreneur, la France a levé les verrous à l'entrepreneuriat individuel. Elle a permis aux Français, quels qu'ils soient, de vivre à leur échelle le rêve de la création d'entreprise. Étudiants, salariés, retraités, chômeurs, fonctionnaires... tous ont accueilli ce statut avec enthousiasme. Ils sont aujourd'hui 1,2 millions à l'avoir adopté, attirés par la possibilité de créer une entreprise à moindre risque et à moindre frais.

Mais en dix ans, le régime a bien changé. Maintes fois modifié, rebaptisé, cible de frondes tant politiques que culturelles, il a évolué, laissant parfois sans voix les créateurs néophytes peu habitués au jargon juridique, fiscal et législatif. Plus complexe qu'à sa création, le régime peut aujourd'hui dérouter, intimider et freiner l'élan des néo-auto-entrepreneurs.

Comment savoir dès lors si l'auto-entrepreneuriat est fait pour vous ? Avez-vous intérêt à le choisir ? Quelles seront les conséquences fiscales et sociales d'une inscription au régime sur votre foyer ? Comment s'y retrouver dans le méandre d'informations diffusées sur internet ? Autant de questions dont les réponses se trouvent dans cet ouvrage, conçu comme un guide de survie à feuilleter au gré de vos interrogations. Pratique, pédagogique, allant droit au but, il vous explique en 44 questions/réponses tout ce que vous devez savoir sur l'auto-entrepreneuriat... et que vous n'avez peut-être jamais osé demander !

Valérie Froger